

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 novembre 2008**

Décision n° **B-2008-0408**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Cession, à M. Hubert Cateland, d'un lot de copropriété à usage de grenier dépendant de l'immeuble situé 22, avenue Jean Jaurès

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 27 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 4 novembre 2008

Présents : MM. Bret, Darne J., Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin, Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Assi, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière, David G..

Bureau du 3 novembre 2008**Décision n° B-2008-0408**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Cession, à M. Hubert Cateland, d'un lot de copropriété à usage de grenier dépendant de l'immeuble situé 22, avenue Jean Jaurès**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine a acquis, par acte en date du 3 octobre 1990, en prévision de la réalisation de la percée Félix Faure, le lot de copropriété n° 15 à usage de grenier dépendant de l'immeuble situé 22, avenue Jean Jaurès à Lyon 7° ainsi que les 32/1 000 des parties communes attachés à ce lot.

Ce projet de voirie n'ayant pas été repris dans le plan local d'urbanisme en vigueur, la Communauté urbaine a proposé la cession de ce lot à tous les copropriétaires de l'immeuble. Parmi les réponses reçues, celle de monsieur Hubert Cateland, propriétaire occupant du logement situé au 5° étage sous ledit grenier, s'avère la plus intéressante.

Aux termes du compromis qui est proposé au Bureau, ledit propriétaire accepte l'acquisition de ce lot pour un montant de 13 940 €, bien cédé libre de toute location ou occupation, conformément à l'avis de France domaine.

L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la cession à monsieur Hubert Cateland du lot de copropriété n° 15 à usage de grenier dépendant de l'immeuble situé 22, avenue Jean Jaurès à Lyon 7° ainsi que les 32/1 000 des parties communes attachés à ce lot,

b) - le compromis susvisé.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit compromis ainsi que tous les actes à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2008 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 13 940 € en recettes : compte 775 100 - fonction 822 - opération 1067,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 9 523,39 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 - et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération 1066,

- plus-value réalisée : 4 416,62 € en dépenses : compte 676 000 - fonction 01 - et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2008.